

Règlement du jeu-concours « Boules tirage au sort » intitulé « Valles'ball »

à l'occasion de l'évènement Aravia

Jeu gratuit et sans obligation d'achat

Article 1 : Organisateur

L'Office de Tourisme communautaire « Vallespir Tourisme », domicilié 6 rue Arago à Le Boulou et représenté par son président Michel Coste, désigné ci-après « l'organisateur », organise un jeu « boules tirage au sort » gratuit et sans obligation d'achat sur le stand « Vallespir Tourisme » le dimanche 24 septembre 2023 à l'occasion de l'évènement « Aravia » (édition 2023) qui aura lieu au parc du château d'Aubiry à Céret. Ce jeu est intitulé « Valles'ball ».

Article 2 : Objet du jeu et modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte le dimanche 24 septembre 2023 de 10h00 à 18h00.

Le Jeu se déroule sur le stand « Vallespir Tourisme » au parc du château d'Aubiry à Céret à l'occasion de l'évènement Aravia.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est proposé à la clientèle de passage au stand.

Pour être éligible au tirage au sort, les participants seront tenus de compléter le questionnaire « Aravia 2023 » dans un google drive dédié. Pour les mineurs, ce sera l'accompagnant majeur qui sera tenu de compléter ce même questionnaire. Dans le cas où l'accompagnant majeur a déjà complété le questionnaire dû à sa participation au jeu, il pourra de ce fait ne pas le compléter à nouveau.

Le stand dispose d'une urne comprenant 20 boules allant du numéro 1 au numéro 20 ainsi que 4 boules noires.

Le jeu consiste à tirer au sort une boule dans l'urne.

Le participant au jeu ayant tiré une boule numérotée gagnera le lot correspondant.

Les boules comportant un numéro seront ainsi « gagnantes ». Les boules noires seront « perdantes ».

Le participant ne pourra jouer qu'une seule fois pendant la durée du jeu.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroulera le dimanche 24 septembre 2023 pendant les horaires d'ouverture de l'évènement Aravia soit de 10h00 à 18h00.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté, annulé.

Article 4 : Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu majeur ou mineur accompagné d'une personne majeure.

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes : les salariés de l'Office de Tourisme communautaire « Vallespir Tourisme » et toutes personnes impliquées dans l'organisation ou le déroulement du jeu. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Article 5 : Le gain

Chaque boule correspond à un lot spécifique :

- Boule n°1 : 1 goodies « Vallespir, la nouvelle sensation Catalane » (bracelet, bloc note ou stylo)
- Boule n°2 : 1 entrée dans 1 musée du territoire
- Boule n°3 : 1 Tee-Shirt Tour de France Céret 2021
- Boule n°4 : 1 entrée gratuite Parcours T'Cap Les Aventuriers de Saint Jean
- Boule n°5 : 1 entrée chapelle Saint Martin de Fenollar à Maureillas-Las Illas
- Boule n°6 : 1 verre ecocup « Espace Cyclo sport »
- Boule n°7 : 15€ de réduction sur 1 baptême en parapente par Parapente 66
- Boule n°8 : 1 bon pour 1 visite guidée organisée par Vallespir Tourisme valable pour 1 personne
- Boule n°9 : 1 entrée dans 1 musée du territoire
- Boule n°10 : 1 goodies « Vallespir, la nouvelle sensation Catalane » (bracelet, bloc note ou stylo)
- Boule n°11 : 10% sur les prestations de massages traditionnels de 60 min ou 90 min à l'espace Bien-être Huna Mana (Hors massages spécifiques, forfaits et cartes cadeaux) ou 10% sur les prestations de massages traditionnels chez Léa Rôm Massages
- Boule n°12 : 1 entrée chapelle Saint Martin de Fenollar à Maureillas-Las Illas
- Boule n°13 : 1 Tee-Shirt Tour de France Céret 2021
- Boule n°14 : 1 séance offerte à Fitness Form, à profiter sur l'un des 2 clubs (Céret ou Le Boulou)
- Boule n°15 : 1 affiche du musée d'art moderne
- Boule n°16 : 1 goodies « Vallespir, la nouvelle sensation Catalane » (bracelet, bloc note ou stylo)
- Boule n°17 : 1 entrée dans 1 musée du territoire
- Boule n°18 : 1 entrée chapelle Saint Martin de Fenollar à Maureillas-Las Illas
- Boule n°19 : 1 Tee-Shirt Tour de France Céret 2021
- Boule n°20 : 1 goodies « Vallespir, la nouvelle sensation Catalane » (bracelet, bloc note ou stylo)

L'organisateur se réserve le droit de modifier les lots pendant la durée du jeu dans le cas où les lots initiaux venaient à épuisement ou pour toute autre raison.

Si les lots épuisés ne peuvent être remplacés par un autre lot, la boule numérotée correspondante sera enlevée de l'urne.

L'Office de Tourisme déterminera le lot dans le cas où, pour 1 même boule numérotée, il y ait le choix entre plusieurs lots.

Certains lots auront une date de validité. De ce fait, ces lots ne pourront pas être utilisés en dehors de la période de validité.

La taille des Tee-Shirts Tour de France Céret 2021 ne pourra pas être choisie par le gagnant.

Article 6 : Remise des lots et prise en charge

Le gagnant repartira avec son lot à l'issue du tirage.

La remise de lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le gagnant ayant renoncé à son lot ne peut réclamer aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants.

Article 7 : Désignation des gagnants

Le gagnant aura dû préalablement répondre favorablement à l'article 2 relatif à l'objet du jeu et aux modalités de participation.

Article 8 : Date et modalités de publication des résultats

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du dimanche 24 septembre 2023, 10h00, au dimanche 24 septembre 2023, 18h00.

L'annonce des gagnants pourra faire l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme », selon les modalités de l'article 9, suivant la récupération du lot.

Article 9 : Contributions des participants

En soumettant ses contributions, les gagnants du jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

- Nom, prénom, lieu de résidence et photo des gagnants sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme.

Article 10 : Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir des statistiques et de leur transmettre des newsletters. Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leur nom, prénom, lieu de résidence, dénomination sociale et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le lot gagné. Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier électronique à l'adresse de l'organisateur : Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme » contact@vallespir-tourisme.com.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : www.vallespir-tourisme.fr
L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 11 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 12 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme », 6 rue Arago, 66160 Le Boulou. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 13 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement sera disponible et consultable le dimanche 24 septembre 2023, pendant la durée du jeu, sur le stand « Vallespir Tourisme » de l'Office de Tourisme Communautaire à l'occasion de l'évènement « Aravia » (édition 2023) parc du château d'Aubiry ainsi qu'à l'accueil des antennes de « Vallespir Tourisme » à Céret et Le Boulou pendant leurs horaires d'ouverture www.vallespir-tourisme.fr/pratique/engagements/nos-horaires-douverture/ .

Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande écrite numérique adressée à l'organisateur par courriel à l'adresse suivante : contact@vallespir-tourisme.com pendant toute la durée du jeu.

Le présent règlement sera également consultable sur notre site internet www.vallespir-tourisme.fr pendant toute la durée du jeu.